



CABINET
Service communication

Mercredi 26 août 2015

Dépollution du site de la SIMT à Saint-Martin-de-Crau

Concernant les explosifs et munitions présents sur le site de l'ancienne usine de retraitement d'armes de Saint-Martin-de-Crau, les services de l'Etat analysent les solutions pour une dépollution pyrotechnique du site.

La société industrielle SIMT qui gérait le retraitement des munitions de l'armée française a, pour des considérations économiques, abandonné sur le site un certain nombre de munitions. Cette société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 2006 et le responsable du chantier a été condamné, en 2013, à une peine de prison avec sursis assortie de l'obligation de dépolluer le terrain et de remettre les lieux en état.

Les services de l'Etat, qui se substituent sur ce dossier à l'exploitant défaillant de l'installation industrielle, ont déjà procédé depuis 2006 à l'enlèvement et à la destruction de plus de 50 tonnes de poudre et de munitions.

Un travail inter-services a été engagé sous le pilotage de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Une convention est en cours d'élaboration entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Défense afin de déterminer les modalités de mise à disposition des services de la sécurité civile d'un terrain permettant la destruction, dans les meilleures conditions de sécurité possible, des munitions.

Dans l'attente, les services de l'Etat veillent à la sécurisation du périmètre en mettant en place une clôture et des panneaux d'avertissement. Des patrouilles de gendarmerie se succèdent également autour du site.

COMMUNIQUE DE PRESSE

